

Le Centre-Val de Loire compte, fin 2022, plus de **1240 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant plus de **7 000 places**.

Fin 2022, le Centre-Val de Loire compte **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**1,1 ‰ en France hexagonale**). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,7 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région** est, quant à lui, fin 2022, de **1,5 place** pour 1 000 adultes (**1,1 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (1,0 ‰) et le plus élevé dans l'Eure-et-Loir (2,2 ‰). Fin 2022, **le taux d'équipement régional en foyer de vie**, est de **3,1 places** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (**2,6 ‰ en France hexagonale**). Il varie de 1,9 ‰ dans le Cher à 5,2 ‰ dans l'Indre.

Fin 2022, la **région** compte **80 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant plus de 4 940 places**, soit un **taux d'équipement en Esat en région** de **4,1 places** pour 1 000 adultes (**3,6 ‰ en France hexagonale**). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,1 ‰). La région dispose également de 7 centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de pré-orientation (CPO), unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposant près de 320 places.

L'offre régionale en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)⁽¹⁾ qui comptent près de **2 250 places**.

Fin 2022, le Centre-Val de Loire compte **126 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrant près de **5 300 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) est de **8,6 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de **7,2 ‰ au niveau national**. En région, il varie de 6,9 ‰ dans le Loiret à 12,5 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)⁽²⁾ de la **région** comptent près de **1 650 places**, fin 2022.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 3,7 % des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré. Dans le 2nd degré, la part d'élèves en

situation de handicap scolarisés est de 3,9 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**⁽³⁾ (respectivement 71,9 % des élèves du 1^{er} degré et 67,5 % des élèves du 2nd degré contre 28,1 % des élèves du 1^{er} degré et 32,5 % des élèves du 2nd degré scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)⁽⁴⁾ ou en unité d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)).

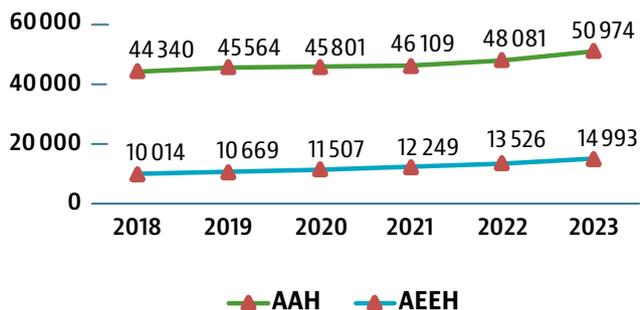
Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

Fin 2023, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)⁽⁵⁾  est délivrée **en région** à près de 15 000 allocataires, soit un **taux de 25,0 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (**27,0 ‰**) et varie en région de 21,2 ‰ dans le Loiret à 30,6 ‰ dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. Entre fin 2022 et fin 2023, le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé de 10,8 % (7,1 % au niveau national).

Fin 2023, la **région** compte près de **51 000 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) ⁽⁶⁾, soit un **taux de 3,7 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (**3,6 ‰ en France hexagonale**). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,8 % dans le Loiret à 5,7 % dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2022 et 2023 a augmenté de 6,0 % (4,5 % au niveau national). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impactent les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

Fin 2022, la prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)⁽⁷⁾ concernent, en région, 6,8 allocataires pour 1 000 personnes de moins de 60 ans et 6,7 ‰ pour les 60 ans et plus (respectivement 6,2 ‰ et 6,6 ‰ en France). A l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**9,6 ‰ pour les moins de 60 ans et 10,9 ‰ pour les plus de 60 ans**). **Le Loiret** a, quant à lui, le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (5,7 ‰) et l'Indre-et-Loire, le plus faible, pour les 60 ans et plus (5,2 ‰) ■

Évolution du nombre de bénéficiaires de prestations handicap en Centre-Val de Loire



Sources : CAF, MSA – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée ou, le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
5. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
6. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
7. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la CDAPH. Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

Places installées au 31.12.2022 par catégorie d'établissements⁽¹⁾ — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'hébergement								
Maisons d'accueil spécialisées (Mas)								
<i>Nombre d'établissements</i>	4	4	6	7	5	6	32	729
<i>Nombre de places installées</i>	103	113	187	215	164	190	972	30 623
Foyer d'accueil médicalisé (Fam)⁽²⁾ et établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (E.A.M.)								
<i>Nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	12	16	61	1 065
<i>Nombre de places installées</i>	188	380	125	277	357	595	1 922	31 882
Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent⁽³⁾, Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.)								
<i>Nombre d'établissements</i>	15	20	21	39	20	27	142	3 140
<i>Nombre de places installées</i>	543	762	351	1 052	493	748	3 949	95 032
Établissement d'accueil temporaire								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	48
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	559
Établissement expérimental⁽⁴⁾								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	4	2	2	8	175
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	124	6	41	171	2 429
Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour)⁽⁵⁾								
<i>Nombre de places installées</i>	18	17	9	12	17	22	95	1 847
Places d'accueil de jour⁽⁶⁾								
<i>Nombre de places installées</i>	69	86	68	592	141	554	1 510	37 613
Établissements de travail protégé								
Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)								
<i>Nombre d'établissements</i>	8	12	12	14	11	23	80	1 474
<i>Nombre de places installées</i>	600	787	479	1 255	598	1 222	4 941	116 755

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

(4) Places en catégorie 370 et 379 (établissement expérimental pour personnes handicapées). L'inclusion de la catégorie 379 constitue une rupture de série par rapport aux données passées.

(5) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement

(6) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes handicapés

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)								
<i>Nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	1	7	174
<i>Nombre de places installées</i>	86	0	0	101	122	8	317	11 035
Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah)⁽⁷⁾								
<i>Nombre de services</i>	7	14	8	15	14	18	76	1 562
<i>Nombre de places</i>	276	284	422	473	338	448	2 241	55 263
Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	0,8‰	0,4‰	1,7‰	0,5‰	1,2‰	0,6‰	0,7‰	1,1‰
Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,5‰	2,2‰	1,7‰	1,2‰	2,2‰	1,0‰	1,5‰	1,1‰
Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2022 (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	1,9‰	2,4‰	5,2‰	2,2‰	3,5‰	4,0‰	3,1‰	2,6‰
Taux d'équipement en places dans les établissements et service d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2022 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans	4,5‰	3,9‰	5,1‰	4,2‰	4,1‰	3,7‰	4,1‰	3,6‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

(7) Services autonomes et services rattachés à un établissement

16

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2023	8 638	7 176	6 402	11 299	6 927	10 532	50 974	1 300 314
pour 100 adultes de 20 à 64 ans	5,5%	3,1%	5,7%	3,4%	4,0%	2,8%	3,7%	3,6%
Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2022*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	0,8‰	0,4‰	0,6‰	0,3‰	0,5‰	0,5‰	0,5‰	0,5‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	1,8‰	0,8‰	1,1‰	0,5‰	0,7‰	1,1‰	0,9‰	1,0‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2022*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,9‰	6,0‰	7,2‰	5,6‰	7,5‰	5,2‰	6,3‰	5,6‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	9,2‰	5,4‰	6,4‰	4,8‰	6,8‰	4,4‰	5,8‰	5,6‰
Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2022*								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	9,6‰	6,4‰	7,8‰	6,0‰	8,0‰	5,7‰	6,8‰	6,2‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	10,9‰	6,2‰	7,5‰	5,2‰	7,5‰	5,4‰	6,7‰	6,6‰

Sources: Drees, Caf, MSA, Insee (RP 2021)

*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis): DREES, enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2023. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

données générales

Places installées au 31.12.2022 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Instituts médico-éducatifs (IME)								
<i>Nombre d'établissements</i>	10	13	10	15	8	18	74	1 354
<i>Nombre de places installées</i>	343	816	370	655	461	828	3 473	71 555
Établissements enfants et adolescents polyhandicapés								
<i>Nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	2	2	9	181
<i>Nombre de places installées</i>	25	63	7	60	21	55	231	5 284
Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)								
<i>Nombre d'établissements</i>	2	3	2	7	6	3	23	499
<i>Nombre de places installées</i>	128	71	109	321	186	145	960	18 746
Instituts d'éducation motrice (IEM)								
<i>Nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	139
<i>Nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	7 579
Établissements pour déficients sensoriels ⁽¹⁾								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	4	0	1	0	1	6	110
<i>Nombre de places installées</i>	0	116	0	50	0	80	246	7 635
Établissements expérimentaux								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	57
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	395
Jardins d'enfants spécialisés								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	2	0	0	1	2	5	6
<i>Nombre de places installées</i>	0	27	0	0	18	45	90	140
Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	4	4	15
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	50	50	168
Établissements d'accueil temporaire								
<i>Nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	14
<i>Nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	180
Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) ⁽²⁾								
<i>Nombre de services</i>	5	3	3	21	8	14	54	1 658
<i>Nombre de places installées</i>	225	68	99	628	203	406	1 629	51 544
Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors SESSAD, CMPP, CAMSP, jardins d'enfants spécialisés et places d'accueil temporaire) au 31.12.2022 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	8,8‰	9,9‰	12,5‰	8,2‰	9,1‰	6,9‰	8,6‰	7,2‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess ; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs, et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

 VALEURS COMMENTÉES

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2023 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	1 556 24,6‰	3 284 30,6‰	1 228 28,6‰	3 066 21,5‰	2 232 30,6‰	3 627 21,2‰	14 993 25,0‰	416 960 27,0‰

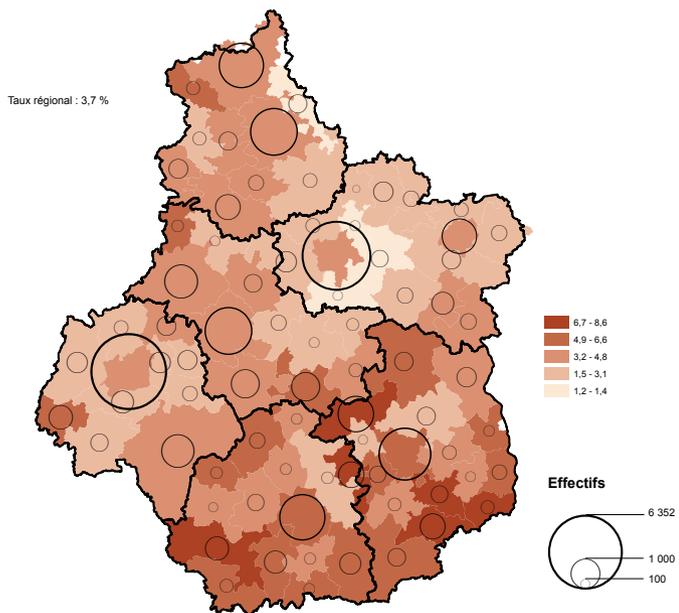
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021)

Scolarité	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)	3,7%	4,2%	5,3%	3,8%	3,5%	3,0%	3,7%	
<i>Garçons</i>	5,3%	5,9%	7,4%	5,4%	4,9%	4,3%	5,2%	ND
<i>Filles</i>	2,2%	2,5%	3,3%	2,3%	2,1%	1,7%	2,2%	
Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)	3,6%	4,7%	6,2%	3,8%	4,0%	3,0%	3,9%	
<i>Garçons</i>	4,9%	6,4%	8,2%	5,3%	5,7%	4,1%	5,4%	ND
<i>Filles</i>	2,2%	2,9%	4,2%	2,3%	2,4%	1,8%	2,4%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1^{er} degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)								
<i>En classe ordinaire</i>	63,7%	81,7%	73,0%	75,8%	64,1%	66,2%	71,9%	ND
<i>Garçons</i>	65,7%	83,1%	75,9%	78,3%	67,4%	67,5%	73,9%	
<i>Filles</i>	59,1%	78,6%	66,9%	70,1%	56,7%	62,9%	67,2%	
<i>En ULIS et UEEA</i>	36,3%	18,3%	27,0%	24,2%	35,9%	33,8%	28,1%	
<i>Garçons</i>	34,3%	16,9%	24,1%	21,7%	32,6%	32,5%	26,1%	
<i>Filles</i>	40,9%	21,4%	33,1%	29,9%	43,3%	37,1%	32,8%	
Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2nd degré (public et privé) (année scolaire 2023-2024) (en %)								
<i>En classe ordinaire</i>	68,8%	76,0%	80,1%	75,7%	59,0%	48,9%	67,5%	ND
<i>Garçons</i>	71,8%	78,5%	82,6%	78,2%	62,1%	52,0%	70,2%	
<i>Filles</i>	61,9%	70,5%	75,2%	69,8%	51,5%	41,8%	61,4%	
<i>En ULIS et UEEA</i>	31,2%	24,0%	19,9%	24,3%	41,0%	51,1%	32,5%	
<i>Garçons</i>	28,2%	21,5%	17,4%	21,8%	37,9%	48,0%	29,8%	
<i>Filles</i>	38,1%	29,5%	24,8%	30,2%	48,5%	58,2%	38,6%	

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

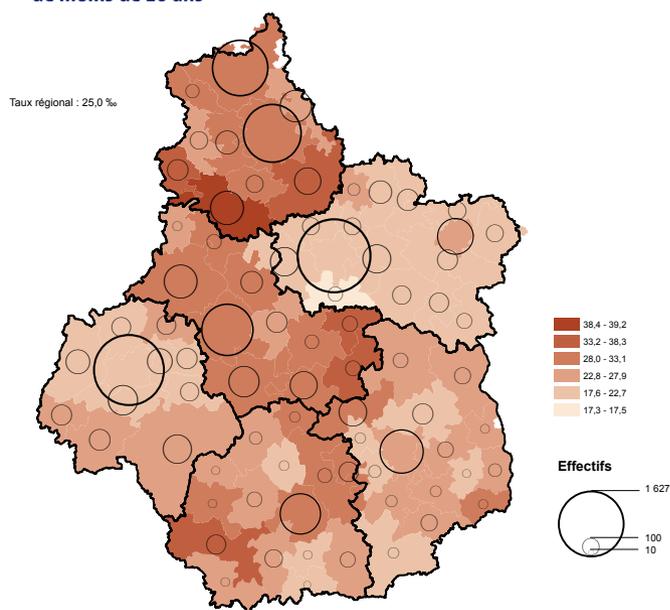


16 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2023 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

17 [Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2023 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2021) — Admin Express
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

